



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de PRANCHÈRE (Jean-Yves), GENGEMBRE (Gérard), « Sur les prix décennaux », *Œuvres choisies*, Tome I, *Écrits sur la littérature*, BONALD (Louis de), p. 287-293

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-4245-2.p.0287](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-4245-2.p.0287)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2011. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## SUR LES PRIX DÉCENNAUX

*Mélanges littéraires, politiques et philosophiques,*  
Paris, Le Clère, 1819, tome II, p. 280-292

C'est un grand et périlleux honneur que la part donnée à l'Institut dans la distribution des prix décennaux<sup>1</sup> ; et la disposition du décret qui

---

1 Napoléon institua les prix décennaux, par décret du 11 septembre 1804, afin de récompenser tous les dix ans, le jour anniversaire du 18 brumaire, les plus remarquables « ouvrages de sciences, de littérature et d'art » ainsi que les « inventions utiles ». Un premier rapport, sur l'état de la littérature, fut lu à Napoléon, lors d'une séance du Conseil d'Etat du 27 février 1808, par Marie-Joseph Chénier, alors président de la classe de littérature et des belles-lettres de l'Institut. Le 28 novembre 1809, un nouveau décret impérial porta le nombre des prix à trente-cinq, chargea les présidents et secrétaires perpétuels de l'Institut de justifier leurs choix dans des rapports qui seraient soumis aux quatre classes de l'Institut, et fixa la cérémonie de remise des prix au 9 novembre 1810. Les décisions et les *Rapports* furent publiés au *Moniteur* en juillet 1810. Tous les « grands prix de première classe » ne furent pas décernés. Le grand prix de la meilleure tragédie fut décerné aux *Templiers* de Raynaud (La Mort de Henri IV de Legouvé eut un accessit). Le grand prix de première classe « de morale ou d'éducation » alla au *Catéchisme universel* de Saint-Lambert (voir note 1, p. 187), mais cette décision fut « réformée » suite au scandale qu'elle suscita. Dans les débats concernant le prix du meilleur ouvrage de littérature – qui ne fut accordé qu'en décembre, à titre posthume, au *Lycée* de La Harpe, – ni Chateaubriand, ni Bonald n'avaient été seulement mentionnés, ce qui suscita une certaine émotion (voir Chateaubriand, lettre du 20 juillet 1810 à Madame de Duras, in *Correspondance générale*, t. II. Gallimard, Paris, 1979, p. 75). Dans une lettre à Prosper de Barante du 8 août 1810, Benjamin Constant évoque « l'explosion qu'a produite le rapport du jury » (cité par A. Monglond, « Au seuil de l'école romantique », *Annales* 3/1958, p. 417-446 ; voir p. 421-423 sur « l'affaire » des prix décennaux). Déçu par les résultats, Napoléon demanda à la « Classe de la langue » de l'Institut (l'Académie française) de justifier l'absence du *Génie du christianisme* parmi les ouvrages discutés. Le rapport de Marie-Joseph Chénier en 1808, la réactualisation du décret impérial en 1809, les décisions de l'Institut en 1810 furent l'objet de très vifs débats qui se poursuivirent, dit Chateaubriand, jusqu'en 1812 (*Mémoires d'outre-tombe*, *op. cit.*, liv. XVIII, 8, 9) : tel est le contexte de l'article de Bonald, écrit entre le décret du 28 novembre 1809 et la publication des résultats de la mi-juillet 1810. On notera qu'une des volontés probables de Bonald dans cet article, tout comme dans son analyse comparée de *La Mort d'Henri IV* de Legouvé et du *Mabomet* de Voltaire (voir plus haut les « Questions morales sur la tragédie »), est de contrecarrer l'influence trop « républicaine » de Marie-Joseph Chénier, dont le discours sur les prix décennaux avait eu un grand succès.

remet à son jugement le sort des ouvrages qui seront admis au concours, a dû satisfaire les partisans des compagnies littéraires, et peut-être ne pas déplaire à leurs détracteurs.

Autrefois l'Académie ne communiquait avec le public que par les sujets de prix qu'elle proposait annuellement au concours ; mais les concurrents étaient des jeunes gens, la plupart récemment échappés des écoles, qui trouvaient dans les académiciens d'autres professeurs, et dans le concours une distribution de prix un peu plus solennelle que celle des collèges. Humblement prosternés aux pieds de leurs juges, ils présentaient avec timidité leurs amplifications, et recevaient avec enthousiasme un premier prix, ou même, avec reconnaissance, un *accessit* ou une mention honorable. Les mécontents, s'il y en avait, réduits à dévorer leur affront en silence, ne pouvaient appeler du jugement de l'Académie au public, qui n'y prenait aucun intérêt, et ne s'occupait guère des académiciens que pour leur lancer des épigrammes. D'ailleurs, l'amour-propre naissant des jeunes candidats avait beau s'exagérer l'importance de ces concours, la gloire qu'ils y obtenaient, enregistrée *sous sa date* dans les procès-verbaux de l'Académie, et fidèlement conservée dans ses archives, ne se répandait guère au-dehors, et l'auteur, même couronné, restait à peu près aussi inconnu que son ouvrage.

Mais aujourd'hui ce n'est plus entre des écoliers que l'Institut a à prononcer ; c'est entre des maîtres exercés par de longues études, connus par de nombreuses productions, et quelquefois par de brillants succès ; quelques-uns même décorés des honneurs littéraires, qui sont le prix du génie et une caution de talents ; tous égaux, quelques-uns peut-être supérieurs à leurs juges en esprit et en renommée. Ce n'est plus dans l'étroite enceinte de ces salles d'assemblées, et en présence d'un petit nombre de curieux, que l'Institut proclamera le nom des uns ou se taira sur le nom des autres ; c'est à la face de la nation et de l'Europe qu'il doit recommander ceux-là à la munificence du gouvernement, comme les écrivains par excellence et les soutiens de l'empire littéraire, ou déclarer ceux-ci, par son silence, indignes de figurer sur cette honorable liste ; qu'il doit enfin, pour parler le langage académique, graver leurs noms au temple de Mémoire, ou les noyer dans le fleuve d'Oubli ; et si l'on veut s'exprimer un peu moins poétiquement, placer les uns sur l'état des *pensions*, et renvoyer les autres sans gloire et sans argent.

C'est donc entre de tels hommes et de si grands intérêts que l'Institut doit faire un choix. Il dira à l'un : « Vous êtes poète » ; à l'autre : « Vous

l'êtes un peu moins » ; à un troisième : « Vous ne l'êtes pas du tout ». Il prononcera que tel ouvrage est bon, tel autre médiocre, tel autre mauvais. Car on a beau épuiser toutes les formules atténuantes et évasives que peut fournir la souplesse de la langue ou inventer la bénignité du rapporteur, pour ne pas appeler les choses par leur nom, c'est, en dernière analyse, à cette simple expression que se réduit la distinction de premier prix, d'*accessit*, de mention honorable ou de défaut de mention.

Et ce qui rend plus fâcheuse la position de l'Institut, chargé de prononcer entre tous les amours-propres, c'est que lorsqu'il proclame un ouvrage digne du prix, il n'apprend rien de nouveau à l'auteur, qui croit presque toujours avoir fait un chef-d'œuvre, et qui regarde intérieurement le prix comme une justice rigoureuse, même lorsque la politesse et son propre intérêt lui prescrivent de le recevoir comme une faveur. Mais, lorsque les juges réduisent le mérite d'un ouvrage au triste honneur d'un *accessit*, ou que, plus sévères encore, ils n'en font aucune mention, ils affligent un auteur sans le persuader ; ils étonnent son amour-propre sans le désabuser, et ne font que le troubler inutilement dans la paisible possession de cette paix intérieure, de cette confiance imperturbable en lui-même, de ce repos de l'âme dans le sentiment de son mérite et la conscience de ses bonnes œuvres, qui est pour un auteur un véritable état de grâce et une grâce d'état.

Aux jeux olympiques, qui nous fournissent un exemple de ces distributions solennelles de couronnes poétiques, les pièces qui concouraient n'étaient pas encore connues du public. « Il y avait, dit M. Rollin, des juges ou commissaires nommés par l'État pour juger du mérite des pièces, soit comiques soit tragiques, avant que de les publier dans les fêtes. On les jouait devant eux, et même en présence du peuple. Ces juges donnaient leurs suffrages, et la pièce qui avait la pluralité des voix était déclarée victorieuse, couronnée comme telle, et représentée avec toute la pompe possible aux frais de la république. Ce n'était pas toujours, ajoute le véridique écrivain, les meilleures pièces qui avaient la préférence ; mais dans quel temps la brigade, le caprice, l'ignorance et le préjugé n'ont-ils pas eu lieu<sup>1</sup> ? »

---

1 Ch. Rollin, *Histoire ancienne*, liv. X, chap. III, art. 1, *op. cit.*, p. 724. — Charles Rollin (1661-1741) fut un professeur très admiré (on connaît le regret de Verlaine, dans *Sagesse* : « O n'avoir pas suivi les leçons de Rollin »). Son *Traité des études* (1726), son *Histoire ancienne*

Ainsi, chez les Grecs, la publication de l'ouvrage suivait le jugement des experts ; chez nous elle le précède, et le parterre a prononcé avant l'Institut. L'honneur d'une représentation aux frais du public était, aux jeux olympiques, le prix de la victoire ; au lieu qu'aujourd'hui l'auteur couronné, après avoir joui du bénéfice des représentations, retire encore un bénéfice du concours.

Mais il y a pour les auteurs une grande différence entre le jugement du public et celui de l'Académie. Il est reçu au théâtre qu'un auteur renie ses amis et n'avoue que ses ennemis. Ses succès, il les attribue au mérite de son ouvrage ; ses revers, aux cabales des malveillants. Les ennemis sont, pour un auteur dramatique, plus officieux quelquefois que les amis ; et les uns ménagent à l'amour-propre plus de retraites honorables que les autres ne lui procurent de succès. Mais un auteur éconduit par le jugement de l'Académie ne peut, sans injustice et même sans absurdité, accuser tout un corps composé d'hommes éclairés et honnêtes, de prévention pour ou contre un particulier. Sa partialité, s'il en était capable, ne serait redoutable qu'à ses membres, et le désir d'éloigner de lui tout soupçon d'indulgence à leur égard, pourrait le jeter dans l'excès opposé. Les auteurs malheureux n'auront donc d'autre ressource que de contester à quelques-uns de leurs juges les lumières, à quelques autres leur compétence. Le public, qui, comme Dandin, a la fureur de juger, toujours disposé à se ranger du parti des malheureux qu'il n'a pas faits, épousera leur querelle, opposera au jugement de l'Académie son jugement ancien ou son opinion nouvelle ; les provinces, qui, grâce aux journaux, savent tout de Paris, jusqu'à l'anecdote de la veille et à l'affiche du lendemain, se jetteront dans la mêlée : nous verrons paraître des *Lettres champenoises*<sup>1</sup> sur l'invention dramatique, et peut-être des *Lettres gasconnes* sur le style ; et à moins qu'un *ordre exprès* ne vienne imposer silence aux détracteurs et aux mécontents, l'Institut, en butte au *genus irritabile vatum*<sup>2</sup> et à la gent intraitable du public, accablé de conseils

---

(voir note 3 p. 221) et son *Histoire romaine* (1738-1741) firent longtemps autorité. Chateaubriand le nomme « le Fénelon de l'histoire » (*Génie du christianisme*, III<sup>e</sup> partie. liv. III, ch. 7).

1 Les premières *Lettres champenoises, ou observations critiques sur quelques tragédies et comédies modernes*, chroniques théâtrales non signées, parurent en volume en 1809 (la deuxième lettre, datée de 1806, portait sur *La Mort de Henri IV* de Legouvé). Leur auteur était François Hoffman (voir note 4 p. 305). Une nouvelle série de *Lettres champenoises*, désormais sous-titrées *Correspondance politique, morale et littéraire*, par un collectif d'auteurs, parut de 1817 à 1823.

2 Horace, *Épîtres*, II, 2, v. 102 : la race irritabile des poètes.

avant de juger, de reproches après avoir jugé, verra son autorité littéraire compromise, et de corps enseignant devenu corps judiciaire, aura sans cesse à défendre une compétence souvent équivoque et une juridiction toujours contestée. Il semble même que les jugements solennels qu'il aura portés gêneront à l'avenir la liberté dans le choix des candidats à l'Académie. Un premier prix sera nécessairement une *expectative* pour la première place vacante, et équivaldra à une survivance ; et les juges se mettraient en contradiction avec eux-mêmes s'ils refusaient le fauteuil à celui à qui ils auraient adjugé une couronne.

Et qu'on ne pense pas qu'il soit aussi facile pour nous qu'il l'était pour les Grecs, de décider entre les pièces de théâtre à peu près égales en mérite ou en médiocrité. Le drame, chez les anciens, était moins compliqué que le nôtre, les règles moins sévèrement *obligées*, la versification même plus facile ; et les détails familiers, les traits naïfs qui remplissent leurs tragédies, ou même la licence de leurs comédies, analogues aux habitudes et aux mœurs du plus grand nombre des spectateurs, étaient plus aisément saisis et jugés par un instinct plus sûr que la réflexion. Mais nos pièces de théâtre sont plus complexes, plus chargées d'incidents, plus scrupuleusement asservies aux règles ; les pensées, les sentiments, le style y sont plus éloignés des habitudes du grand nombre et du ton ordinaire de la conversation. Le jugement aussi en est plus balancé, et les *conclusions* moins évidentes. Aujourd'hui, grâce à la police, on ne peut plus juger du mérite d'une pièce par le nombre de gens étouffés à la porte du spectacle ; mais on trouverait aussi du mécompte à adjuger le prix à l'auteur qui, après la représentation la plus orageuse, serait resté maître du champ de bataille ; et même dans la représentation la plus calme et la plus décente, des applaudissements répétés ou des sifflets opiniâtres ne sont pas toujours une preuve sans réplique de sa médiocrité. Enfin on ne peut pas même asseoir de jugement certain de l'empressement du public à se porter pendant trois mois de suite à la représentation de certaines pièces de théâtre, pas plus que sur la froideur ou même le mécontentement qu'il a quelquefois montré aux premières représentations de quelques autres, depuis qu'on a vu ces témoignages extraordinaires de satisfaction prodigués à des pièces qui ne le méritent pas, ou même les beautés supérieures d'ouvrages tels qu'*Athalie* et le *Misanthrope*, méconnues du public, et même pendant longtemps.

À propos de ces deux derniers ouvrages, et particulièrement du premier, il est heureux peut-être pour l'Académie française qu'elle n'ait pas eu dans le temps, et même après dix ans à dater de leur publication, de jugement à porter sur ces deux chefs-d'œuvre. Le public, qui l'aida à apercevoir les beautés du *Cid*, lui aurait manqué pour sentir la perfection d'*Atthalie*. Il est douteux que, même avec le secours de Boileau, cette compagnie eût rendu à Racine une entière justice, et sans doute nous ne lui pardonnerions pas aujourd'hui d'avoir méconnu la plus belle production du plus parfait des poètes.

Nous voulons fixer les rangs entre les auteurs vivants et des ouvrages qui n'ont pas été soumis à la révision de la postérité, et nous balançons encore entre des auteurs morts depuis plus d'un siècle et des productions qui ont subi le jugement de quatre générations. Qui est-ce qui oserait, même aujourd'hui, prononcer définitivement entre Corneille et Racine, et en adjugeant le premier prix à l'un des deux, ne donner à son rival que l'*accessit* ? *Atthalie* à part, qui est le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre, est-on universellement d'accord sur la meilleure pièce de l'un ou de l'autre de ces deux grands génies ? N'a-t-on pas, dans le dernier siècle, proclamé Voltaire *vainqueur des deux rivaux qui régnaient sur la scène*<sup>1</sup> ? Et ce jugement, que la postérité n'a pas tout à fait confirmé, n'a pas été porté dans la première chaleur de l'enthousiasme qu'excitèrent à leur apparition *Mérope* ou *Zaïre*, mais après une longue jouissance des plus belles tragédies de cet auteur, et par conséquent avec réflexion.

Je n'ai parlé que des pièces de théâtre, et peut-être est-il encore plus difficile de faire un choix entre les autres genres de poèmes, et plus difficile encore de prononcer entre des historiens.

Il a paru depuis peu d'années un assez grand nombre de poèmes, dont quelques-uns sont des ouvrages de longue haleine, et joignent à l'intérêt du sujet, à la richesse du style et de la versification, un mérite réel d'invention et de distribution.

1 Bonald cite un célèbre vers du chant IV (*L'Hiver*) du poème *Les Saisons* de Saint-Lambert (1769). Les deux rivaux, auxquels Voltaire serait supérieur, sont Corneille et Racine. En retour, Voltaire loua Saint-Lambert dans le dernier chapitre de la seconde édition de son *Précis du Siècle de Louis XV* (1769) (« La France serait aujourd'hui sans gloire dans ce genre (les lettres), sans un petit nombre d'ouvrages de génie, tels que le poème des *Quatre saisons* et le cinquième chapitre de *Bélisaire*, s'il est permis de mettre la prose à côté de la plus élégante poésie », et salua le « Chantre des vrais plaisirs, harmonieux émule / Du pasteur de Mantoue et du tendre Tibulle » (*Epître à M. de Saint-Lambert*, 1769).

L'opinion, à la longue, assigne les rangs entre ces productions, ou quelquefois les laisse indécis, et l'on peut dire qu'elle juge encore, même lorsqu'elle ne prononce pas. Mais si un autre tribunal que le sien veut porter une sentence définitive et motivée, fixer les places, classer les esprits, nommer le premier, le second, le troisième, il s'impose une tâche bien délicate, pour ne pas dire impossible ; et s'il est aisé d'assigner les places, il ne l'est pas du tout de justifier les préférences, ni de donner la raison de la supériorité de tel écrivain sur tel autre, lorsqu'avec des talents à peu près semblables, ils se sont exercés sur des sujets différents. Le choix entre les historiens ne présente, ni plus de facilité aux examinateurs, ni, si j'ose le dire, plus de sécurité aux juges. Le lecteur, qui ne juge que d'après son goût et la trempe particulière de son esprit, peut préférer Tacite à Tite Live, Tite Live à Tacite. Mais une assemblée revêtue par l'autorité publique de l'auguste fonction de porter un jugement solennel qui doit peser les avantages et les inconvénients de chaque manière d'écrire l'histoire, le mérite et les défauts de chaque écrivain, et les proposer, dans un rang inégal, à l'instruction publique et à l'estime de la nation, hésitera peut-être entre le style grave, abondant et orné, qui convient à la majesté de l'histoire, au juste développement des faits, même à l'instruction plus facile du plus grand nombre des lecteurs, et la manière brillante, rapide, épigrammatique, quelquefois énigmatique, qui sert peut-être mieux les affections secrètes de l'historien que l'utilité du lecteur ou même que l'intention de l'histoire : manière qui ne s'introduit jamais dans la littérature d'un peuple qu'à cette époque malheureuse où son histoire offre plus de crimes à raconter que de vertus à célébrer, et lorsque tous les intérêts étant armés les uns contre les autres, tous les cœurs fermés par une défiance réciproque, tous les sentiments contraints, il faut décomposer l'homme de la société pour trouver l'homme de l'histoire, et, pour expliquer les actions de l'homme, courir le risque de calomnier ses intentions.